Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20251009-DEL20251009_40-DE
Date de télétransmission : 22/10/2025
Date de réception préfecture : 22/10/2025

cm
Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

OBJET : **JEUNESSE**

40/ Journée internationale de lutte pour les droits des femmes
Concours d'écriture ' Femmes ! Mots ! Liberté ! ' (3e édition) - Règlement

IVRY s/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Departement du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20251009-DEL20251009_40-DE
Date de télétransmission : 22/10/2025
Date de réception préfecture : 22/10/2025

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	**49**	
Nombre de Conseillers en exercice	**49**	
Présents		36
Absents représentés		7
Absents excusés		4
Absents non excusés		2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE NEUF OCTOBRE à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Ordre de passage des affaires en séance : Points « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié » et « Citoyenneté d'honneur – Nomination de Salah Hamouri » / Points 23, 41 et 42 / Vœux « Relatif à la réduction de la vitesse sur les autoroutes intra A86 jusqu'à Paris », « Pour le rétablissement immédiat de la carte « Pass'Sport » pour les enfants de 6 à 13 ans » et « Relatif au maintien des subventions régionales aux Fonds de compensation des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) en Île-de-France » / Points 1 à 3 / Point 7/ Point 4/ Point 6/ Point 8/Points 10 à 12/ Point 5 / Points 13 à 22 / Points 24 à 40 / Points 43 à 54 / Motion relative à la profanation de la tombe de Robert Badinter.

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, Maire, MARCHAND, Mmes BERNARD, M. RHOUMA *(à partir du vote de point 41)* Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, Mme OUDART, Mme CHOUAF (*à partir du vote du point « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié »*), M. GASSAMA, Mme PIERON *(jusqu'au vote du point 1)*, M. PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, Mme MISSLIN, M. QUINET, adjoints au Maire.

Mmes GILIS *(jusqu'au vote du point 24)*, DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, MM. KHALED, MRAIDI, Mmes MANGIN *(jusqu'au vote du point 20)*, BOUFALA, PETER (*jusqu'au vote du point 36*), MM. THOMAS, MALHEIRO, MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes LEFRANC, OUABBAS *(à partir du vote du point 41)*, MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND *(jusqu'au vote du point 14)*, HARDOUIN, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire, représenté par M. MRAIDI
M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par Mme CHOUAF *(à partir du vote du point « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié » et jusqu'au vote du point 23)*
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO *(à partir du point 2)*
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M. BADI
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI
Mme MANGIN, conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO *(à partir du vote du point 21)*
Mmes GILIS, conseillère municipale, représentée par M. THOMAS *(à partir du vote du point 25)*
Mme PETER, conseillère municipale, représentée par Mme LALANDE (*à partir du vote du point 37*)
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par M. FOURDRIGNIER
M. AUDEBRAND, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS *(à partir du vote du point 15)*

ABSENTS EXCUSES

M. Atef RHOUMA, adjoint au Maire (*jusqu'au vote du secrétaire de séance*)
Mme Mounia CHOUAF, adjointe au Maire (*jusqu'au vote du secrétaire de séance*)
M. DANSOKO, conseiller municipal
M. BAMBA, conseiller municipal

ABSENTS NON-EXCUSES

Mme OUABBAS, conseillère municipale *(jusqu'au vote du point 23)*
Mme KAAOUT, conseillère municipale

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20251009-DEL20251009_40-DE
Date de télétransmission : 22/10/2025
Date de réception préfecture : 22/10/2025

IVRY s/SEINE

JEUNESSE

40/ Journée internationale de lutte pour les droits des femmes
Concours d'écriture ' Femmes ! Mots ! Liberté ! ' (3e édition) - Règlement

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

considérant l'engagement de la municipalité en faveur de la lutte pour les droits des femmes,

considérant le souhait de la Ville de contribuer au développement d'espaces d'échanges et de débats pour les jeunes,

considérant en conséquence l'intérêt d'organiser, pour la troisième année consécutive, le concours d'écriture « Femmes ! Mots ! Libertés ! » pour les jeunes de 11 à 30 ans résidant ou étudiant à Ivry-sur-Seine,

vu le projet de règlement, ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE l'organisation de la troisième édition du concours d'écriture « Femmes ! Mots ! Libertés ! » à destination des jeunes de 11 à 30 ans résidant, ou étudiant à Ivrysur-Seine entre le 5 janvier et le 8 mars 2026.

ARTICLE 2 : ADOPTE le règlement de la troisième édition du concours d'écriture « Femmes ! Mots ! Libertés ! ».

ARTICLE 3 : PRECISE que le Maire est chargé d'arrêter la composition du jury selon les modalités du règlement susvisé.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/10/2025